



Comité Technique Local du 13 février 2014

Compte rendu CGT

Le comité technique local de la DDFIP des Côtes-d'Armor s'est réuni le 13 février ;

A l'ordre du jour :

- Bilan de la campagne de *notation* (sic !) 2013 (gestion 2012) (pour information) ;
- Tableau de bord de veille sociale (pour information) ;
- Mission accueil du public (pour information) ;
- Modification des horaires d'ouverture au public de la paierie départementale et de la trésorerie de Saint Briec banlieue (pour avis) ;
- Questions diverses.

Après la lecture des déclarations liminaires de Solidaires, CGT et FO, le président déclare que suite à la réunion des « N°1 » (donc lui-même et son cercle d'amis DDFiP, venus de tout le royaume) avec le Directeur Général Bruno De Bézard De Bercy et sa cour, le président, donc, déclare que Sa Seigneurie le DG a affirmé que « *toutes nos missions étaient conservées* ».

Dans le formol ? Pour montrer aux générations futures ce qu'était le service public ?

La suite est plus sérieuse, et moins « drôle » : « *La DGFIP continue à contribuer très largement aux coupes sombres dans les moyens humains et financiers [...] les économies se font sur les rémunérations et les dotations de fonctionnement. La situation à venir va être très difficile* ».

Sans rire !?! Des années qu'il nous la ressort, mais là, C'EST SÛR ! On aurait pu benoîtement croire que nos gouvernants étaient repus d'avoir déjà gratté jusqu'à l'os, mais maintenant ils ont faim de moelle ! Le DGFIP continue son œuvre de ténia, et il n'y a pas 36 solutions pour l'extraire... **Les élu(e)s CGT ont dénoncé l'« exemplarité » dont fait preuve notre administration en termes de suppressions d'emplois, alors que dans le même temps, les charges de travail augmentent et que la complexité des tâches atteint un niveau record.**

➤ Premier point de l'ordre du jour : bilan de la campagne de notation (re-sic)

Première nouvelle à la lecture de l'ordre du jour, la notation n'aurait donc pas disparu en 2013 : la convocation envoyée par la direction parle bien de bilan de la campagne de **notation**.

Bon, ça commence bien...La CGT s'était élevée contre la disparition de la note chiffrée...mea culpa, on a du se planter de circulaire.

Bref, les documents fournis aux élu(e)s font état d'une baisse du nombre de recours en CAP Locales. Pour la direction, cela serait dû à une situation « conjoncturelle », 70% des agents se voyant octroyé une bonification (au lieu des 50% d'un temps jadis), et puis il y a eu des départs en retraite en 2013. Ha d'accord. Et ? C'est tout ? Les élu(e)s CGT sont intervenus pour déplorer que près d'une dizaine de dossiers ne sont **JAMAIS** arrivés jusqu'aux CAP Locales !

Mais pourquoi, diantre ? Parce que l'instauration du recours hiérarchique OBLIGATOIRE avant tout recours en CAP, court-circuite le rôle des CAP Locales, et donc des élu(e)s du personnel ! Des petits arrangements discrétionnaires officialisés ! De plus, ce nouveau système fait du droit au recours un véritable parcours du combattant dans lequel les agents n'ont souvent ni l'envie, ni le temps de se consacrer. Résultat, l'administration affiche fièrement ses statistiques : vous voyez, y'a moins de recours qu'avant, donc ça veut dire que tout le monde il est content... **Ce système met en exergue une individualisation pernicieuse que la CGT entend bien continuer à combattre. Cette année encore, la CGT Finances Publiques des Côtes d'Armor appelle les agents à boycotter massivement et collectivement les entretiens individuels, qui ne sont pas obligatoires, et également à contacter les élu(e)s CGT en CAP Locales pour préparer leur défense lors des recours en évaluation. De plus aucun quota ne doit être appliqué en termes de bonifications.**

➤ **Tableau de bord de veille sociale**

Comme disait le Capitaine du Titanic le 15 avril 1912 : « on a touché le fond ! ».

Les risques psycho-sociaux ? Pas traités.

Volume horaire écrêté en 2012 ? **2 589,60 heures**

Près de 2 600 heures, travaillées bénévolement par les agents des Côtes d'Armor. Mais d'où vient donc cet élan de générosité ? Pour remercier l'Etat de geler le point d'indice depuis 2010 ? Parce que « le Pat'on il a dit de 'amasser le coton sinon pan-pan-cul-cul le jou' de l'ent'etien » ? Non non non. A cause d'un truc de fonctionnaire : la conscience professionnelle, qui conjuguée aux suppressions successives d'emplois, font que pour que le service public soit rendu, et bien rendu, les agents s'usent, moralement, et physiquement, au travail. Cette situation INNACCEPTABLE laisse bien entendu de marbre, une direction locale trop fière de pouvoir présenter des statistiques agréables au Bon Roi Bézard.

Conséquence : « *l'année 2013 est marquée par une forte hausse des arrêts de maladie de courte durée (+82%)* », et ce malgré l'instauration du jour de carence, censé mettre fin à des soi-disant abus. Point d'abus, et cela est bien prouvé, mais une énorme souffrance au travail, cela aussi est démontré.

Mais la direction n'en a cure et soigne ses statistiques. Par exemple, en présentant le « *taux de couverture des effectifs réels/théoriques* » qui passe de 98,60% en 2013 contre 98,40% en 2012. Mathématiquement imparable. Mais contestable aisément, vu que les effectifs « théoriques » selon l'administration diminuent chaque année, le taux de couverture, lui, augmente. CQFD.

➤ **Mission accueil du public (ou exercice de haute « voltige »)**

Les chiffres sont éloquentes : le flux à l'accueil augmente, tandis que les effectifs diminuent.

L'administration a donc mis en place un groupe de travail national pour étudier des pistes, enfin Ses pistes. D'ailleurs, l'objectif de la Direction n'était visiblement pas de traiter les problèmes concrets rencontrés par les agents d'accueil, ni de placer le niveau de réflexion là où il devrait se situer.

Le seul vrai objet était de présenter l'expérimentation de la Direction : Des urnes pour les chèques (ne jetez pas vos cartons de ramettes de papier A4 !), des tablettes ou bornes numériques pour que les usagers se débrouillent eux-mêmes, et des « voltigeurs » : acrobates

ou soldats, c'est selon, agents chargés de guetter à l'intérieur des files d'attente l'usager ne nécessitant pas de traitement poussé.

La CGT a exigé que les CHS CT soient saisis de cette organisation du travail, pour juger des conséquences de ce type de dispositif sur les conditions de travail et la sécurité des collègues.

Un groupe de travail départemental sera aussi mis en place, mais PAS QUESTION d'y évoquer l'insuffisance des effectifs ! Quel intérêt alors peut-on trouver à un groupe de travail, si l'on ne peut y discuter de TOUS les problèmes ?

De plus, de façon criante, la Direction locale n'envisage l'accueil QUE sous l'angle fiscal, sur des sites importants pouvant justifier l'installation de bornes numériques et autres joyeusetés.

A AUCUN MOMENT, La plus grande partie de l'accueil dans nos centres des finances publiques, celle qui concerne les redevables de dettes auprès des collectivités locales : cantine, eau, ordures ménagères, etc, etc...Ni l'accueil des collectivités elles-mêmes (régisseurs) n'est prise en compte. Chers collègues de la filière Gestion Publique qui travaillez en petit poste : La DDFiP 22 vous ignore dédaigneusement, implorant le ciel que les politiques la laissent enfin fermer définitivement vos misérables bâtisses.

Quant aux gains de productivité que la direction ne manquera pas de voir dans les futures organisations de l'accueil fiscal, ils justifieront les suppressions d'emplois...

La CGT refuse de s'associer à la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs d'accueil intégrés à la démarche stratégique et à son volet numérique. Elle en demande l'abandon. Elle défend au contraire un accueil du public à visage humain, au service des usagers et permettant aux collègues de travailler en toute sécurité dans de bonnes conditions. Elle exige que les moyens humains et matériels soient mis en œuvre à cette fin.

➤ Questions diverses

Lors du dernier CTL, boycotté par l'ensemble des organisations syndicales, puisque Le sujet en était principalement la déclinaison des suppressions d'emplois dans les Côtes d'Armor, la DDFiP 22 a décidé d'imposer les 2 mai, 10 novembre et 26 décembre comme ponts naturels.

Continuant ainsi son œuvre d'ingérence totale dans la libre utilisation des droits à congé de chaque agent. Ingérence parfaitement assumée par le président.

Les élu(e)s CGT ont donc demandé au Président du CTL d'annoncer qu'à ces 3 dates, tous les postes du département seraient fermés au public, permettant ainsi aux collègues qui ne souhaitent pas poser un jour de congé, de pouvoir le faire, dans le respect du droit individuel à congé.

Le président ne s'est pas contenté de balayer d'un revers de main cette proposition somme toute fort légitime, mais a menacé les élu(e)s CGT de laisser courir le bruit qu'à notre demande, les ponts naturels seraient annulés ! Attitude bien triste de la part d'un DDFiP. Nous lui avons donc proposé d'utiliser les 2 600 heures travaillées gratuitement par les agents pour financer le projet. Il a trouvé ça drôle...

--

Les élu(e)s CGT en Comité Technique Local